

Conseils sur le dépistage de la COVID-19 pour le public

Comme c'est le cas pour de nombreuses autres infections virales courantes (p. ex., la grippe), le dépistage de la COVID-19 n'est recommandé que lorsque son résultat orientera la prise de décisions en matière de traitement ou de soins. Si vous êtes généralement en bonne santé et ne présentez que des symptômes légers de la COVID-19, vous n'avez probablement pas besoin d'un dépistage clinique. Vous devriez toutefois passer un test dans un centre de santé ou de dépistage local si vous présentez des symptômes de la COVID-19 **et que vous** :

- suivez actuellement un traitement contre le cancer;
- avez subi une transplantation d'organe plein;
- êtes modérément ou gravement immunodéprimé;
- travaillez dans un établissement d'hébergement collectif;
- n'êtes pas vacciné, êtes partiellement vacciné ou n'avez pas reçu de dose de rappel;
- êtes enceinte;
- êtes âgés de moins de 5 ans ou de plus de 60 ans;
- avez un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 40;
- souffrez d'une maladie rénale, du diabète ou d'une maladie grave du foie;
- souffrez d'hypertension;
- souffrez de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) ou d'une autre maladie pulmonaire chronique grave;
- souffrez d'une maladie du cœur;
- présentez des symptômes graves qui ne peuvent être pris en charge à la maison;
- vous avez été déclaré positif à la COVID-19 il y a plus de 90 jours;
- vous travaillez dans les domaines de la santé, du maintien de l'ordre, de la lutte contre les incendies ou des services correctionnels, vous travaillez dans un lieu d'hébergement collectif ou un refuge, ou vous faites partie d'un équipage pour les évacuations sanitaires.

Si vous présentez des symptômes légers de la COVID-19 et que vous n'êtes pas visé par les catégories précitées, vous n'avez pas besoin de passer un test. Restez chez vous et loin des autres jusqu'à ce que vos symptômes se soient atténués et que vous n'ayez pas eu de fièvre depuis 24 heures. Allez à n'importe quel magasin Northern ou au complexe sportif (« Fieldhouse ») ou à l'hôtel de ville de Yellowknife pour vous procurer une trousse de dépistage gratuite.



Si vous ne présentez pas de symptômes de la COVID-19, vous n'avez pas besoin de passer un test.

Comme ce fut le cas pendant l'urgence sanitaire publique, les professionnels de la santé des TNO n'effectuent pas de test de dépistage de la COVID-19 imposé par l'employeur ni de test avant un voyage, et ne fournissent pas de certificat de maladie ni de résultats de tests pour motiver une absence du travail ou de l'école.

En cas de résultat positif à un test de dépistage effectué à domicile chez une personne âgée de moins de 5 ans ou de plus de 60 ans, une personne souffrant de problèmes de santé graves, ou une personne non vaccinée, veuillez consulter un professionnel de la santé ou appeler le 8-1-1 pour en savoir plus.

RÉSULTAT POSITIF À UN TEST DE DÉPISTAGE

Peu importe le test que vous passez, si vous obtenez un résultat positif, l'administratrice en chef de la santé publique (ACSP) vous recommande de rester à la maison et de limiter vos contacts. Évitez d'aller au travail et dans les lieux publics. Pendant les 10 jours suivant votre résultat positif, envisagez de porter un masque dans les lieux intérieurs et de réduire vos contacts (surtout avec les personnes vulnérables).

- Si vous obtenez un résultat positif à un test de dépistage à domicile, vous n'avez pas besoin de passer un test en personne, sauf si vous n'êtes pas suffisamment vacciné ou si vous souffrez d'une maladie chronique (voir la page 1 pour les catégories pour lesquelles un test en personne est recommandé).
- Si vous devez passer un autre test en laboratoire ou vous faire évaluer, prenez rendez-vous à votre centre de santé, ou en ligne si vous êtes à Yellowknife.

CONTACTS DE CAS DE COVID-19 AU SEIN D'UN MÉNAGE

Si un membre de votre ménage est déclaré positif, l'ACSP vous recommande de limiter vos contacts pendant 10 jours (surtout avec les personnes vulnérables). Surveillez l'apparition de symptômes et évitez d'aller au travail ou dans des lieux publics. Si vous devez quitter votre domicile, veuillez porter un masque et pratiquer l'éloignement physique (pendant au moins 10 jours).

- Le dépistage n'est pas nécessaire si vous ne présentez aucun symptôme, mais vous pouvez effectuer un test à domicile si vous le souhaitez (voir la page 1 pour savoir où vous procurer des trousse de dépistage antigénique rapide gratuitement).
- **Si vous développez des symptômes :** restez à la maison et suivez les directives sur les personnes déclarées positives à la COVID-19 (ci-dessus) et sur la fin de la recommandation visant à limiter vos contacts (ci-dessous). Le test de dépistage à

domicile est facultatif, mais prenez rendez-vous pour un test en personne si vous présentez un risque accru de conséquences graves de la COVID-19 (voir la page 1).

FIN DE LA RECOMMANDATION VISANT À LIMITER VOS CONTACTS

La recommandation visant à limiter vos contacts ne pourrait prendre fin que si les deux choses suivantes se produisent :

1. Au moins 10 jours se sont écoulés depuis l'obtention d'un résultat positif à un test de dépistage ou depuis l'apparition des symptômes; **et**
2. Les symptômes se sont améliorés et vous n'avez pas eu de fièvre depuis au moins 24 heures.

Les autres membres de votre ménage qui choisissent de limiter leurs contacts pendant que vous êtes malade peuvent mettre fin à cette recommandation au même moment que vous à condition qu'ils n'aient pas développé de symptômes ou obtenu un résultat positif.

AGGRAVATION DE VOS SYMPTÔMES

Si vous développez des symptômes et qu'ils ne s'améliorent pas après 5 jours ou qu'ils s'aggravent, ou si vous avez des inquiétudes, prenez rendez-vous à une clinique ou un centre de santé et continuez à limiter vos contacts jusqu'à ce qu'un professionnel de la santé puisse vous évaluer.

Si vous avez de la difficulté à respirer ou si vos symptômes sont graves, composez le 9-1-1.